

# Circuit Pédestre



## Charte du randonneur

### Généralités

- Il prend connaissance de la distance et des difficultés du circuit choisi.
- Il utilise un équipement adapté à la pratique de sa randonnée.
- Il respecte la réglementation en vigueur (code de la route...).
- Il reste courtois et respecte les autres.
- Il reste sur les circuits balisés.

### En forêt domaniale

- Il sait que le feu est l'ennemi de la forêt.
- Il modère ses cueillettes et sait que les fleurs arrachées ne repoussent pas.
- Il fait attention à son chien.
- Il demande une autorisation pour le ramassage de bois mort.
- Il sait que le randonneur est le bienvenu en forêt s'il respecte à la fois la nature et les autres promeneurs.
- Il n'abandonne pas ses détritus en forêt.
- Il respecte les routes forestières et les chemins balisés.
- Les animaux sont chez eux, le promeneur les laisse en paix.
- Il sait que les coupes d'arbres sont nécessaires à la bonne gestion de la forêt.
- Il sait que les jeunes pousses sont fragiles. Il se garde de troubler leur croissance.

### Chasse en forêt domaniale

#### A Tir

Les lundis et vendredis  
Dernière semaine de septembre au dernier week-end de février.

#### A Courre

Mercredi et samedi du 15 septembre au 30 mars.

### Légende

- Centres équestres
- Gîtes - Chambre d'Hôtes
- Hôtels - Restaurants
- Restaurants
- Musées
- Châteaux
- Eglises
- Sites particuliers
- Arrêts chevaux
- Gare
- Carrefours de forêt
- Routes
- Chemins et sentiers

### Balilage

- Parcours équestre
- Piste cavalière
- Circuit cyclovététiste
- Parcours pédestre
- GR - Grande randonnée
- PR - Promenade et randonnée

### PR des 3 étangs • A2

**Distance = 11 km • Temps : 2h45**  
**Départ Mairie Seichebrières**  
 Prendre vers le cimetière et suivre le même itinéraire que Centimaisons.  
 Prendre à droite la route de Vitry à Châtillon, la maison forestière de la Bouillante. A 300m, prendre à droite le sentier forestier. Au sortir de la parcelle, prendre à gauche, traverser la route de Brissolles, suivre la route de la «Feuille morte» sur 300 m environ. Prendre à droite entre la parcelle 812 et 813 jusqu'à la route des Bois Bézard. Tourner à droite. A la route de Brissolles, tourner à gauche. Au carrefour, suivre la direction «Etang des Liesses». Sur la route des Etangs, au carrefour des parcelles 748 et 749 suivre le GR3 (balisage blanc et rouge) et passer devant l'Etang des Liesses, continuer jusqu'à la bonde de l'Etang Neuf. Descendre à droite et rejoindre en sous-bois l'Etang. Passer devant le chenil, continuer tout droit et suivre la levée bordant l'étang. Passer devant le chenil, continuer tout droit et suivre la levée de l'étang. Prendre la route forestière de Bois-le-Roi sur 400m. Tourner à droite et suivre le sentier en sous-bois jusqu'au carrefour de la Vallée.  
 Entre les parcelles 746 et 647 prendre la route de Vitry à Boiscommun sur 600m, puis à gauche pour le retour.

### Circuit PR • A24 du Moulin Rouge

**Distance = 5 km • Temps : 1h15**  
**Départ : port de Vitry-aux-Loges**  
 Franchir la passerelle de l'écluse et prendre à gauche le bord du canal, suivre jusqu'à l'écluse du Moulin Rouge. Franchir la passerelle et continuer à droite sur l'autre rive. A hauteur d'un ancien pont, prendre à gauche et passer devant un étang. Traverser la route et prendre en face un chemin herbu. A la route, tourner à gauche et rejoindre le bourg.

### Circuit PR Brin d'amour • A3

**Distance = 8 km • Temps : 2h**  
**Départ : place de la Mairie de Combreux**  
 Suivre le canal jusqu'à Sury-aux-Bois. Traverser le canal et le bourg de Sury et suivre GR jusqu'à l'étang du Crot aux Sablons.  
 Continuer jusqu'à la D9 en passant devant l'étang du Brin d'Amour.  
 Poursuivre le GR en prenant la route des Etangs jusqu'à la bonde de l'étang Neuf.  
 Descendre à gauche et rejoindre en sous bois l'étang de la Vallée, suivre le sentier bordant l'étang. Passer devant le chenil et aller tout droit.  
 Avant la levée de l'étang, traverser la voie ferrée et rejoindre le canal jusqu'à Combreux.

### PR Etang de la Vallée • A23

**Distance = 8 km • Temps : 2h**  
**Départ : port de Vitry-aux-Loges**  
 Itinéraire commun jusqu'à l'Ecluse du Moulin Rouge.  
 A l'écluse, continuer toujours tout droit jusqu'au pont de l'écluse de Combreux.  
 Tourner à gauche et rejoindre par la petite route de l'étang de la Vallée, puis prendre la direction du camping.  
 Prendre la route forestière de Bois-le-Roi sur 300m et ensuite à droite un sentier sous bois.  
 A sa sortie, tourner à gauche sur une allée.  
 Au carrefour, continuer tout droit.  
 A la petite route, tourner à gauche et rejoindre Vitry.

### PR de Nonfourches • A22

**Distance = 12 km • Temps : 3h**  
**Départ : port de Vitry-aux-Loges**  
 Itinéraire commun au PR24 du Moulin rouge, 200m avant l'écluse prendre à droite un chemin piérré.  
 Traverser la route et continuer en face sur 1 km jusqu'à la forêt.  
 A celle-ci, prendre à gauche un chemin en lisière de la forêt domaniale jusqu'à l'étang de Nonfourches.  
 Poursuivre le chemin tout droit.  
 A la sortie de la forêt, prendre à gauche un chemin piérré pour rejoindre Combreux et le canal.  
 A celui-ci, avant le pont, prendre à gauche.  
 A l'écluse de Combreux prendre à droite et rejoindre l'étang de la Vallée.  
 Puis, circuit commun avec le PR23 de l'étang de la Vallée.

### PR de Jarnonce • A25

**Distance = 10 km • Temps : 2h30**  
**Départ : église de Vitry-aux-Loges**  
 A la place du Paradis, obliquer à gauche rue Pasteur. A 200m tourner à droite sur un chemin piérré. Au monument, suivre tout droit sur 50m puis à gauche le long de la voie ferrée.  
 A la route forestière, tourner à droite entre les parcelles 740 et 695. Suivre jusqu'à la D143. La traverser puis aller tout droit.  
 Après la route du Marchais Curé, prendre à gauche sur 300m, observer les anciens fossés du château de Jarnonce, revenir sur 200m pour prendre à gauche le Sentier des Dames.  
 Traverser la D137 et reprendre en face un sentier en sous-bois.  
 A sa sortie, tourner à gauche puis à droite, la route de Bois-le-Roi et retour commun avec les autres circuits.

### PR de Centimaisons • A1

**Distance = 14 km • Temps : 3h30**  
**Départ : église d'Ingrannes**  
 Prendre la route des Essarts, située près de l'Eglise. A la ferme, traverser le goudron et continuer tout droit.  
 Au chemin de bordure, prendre à droite et continuer tout droit, suivre la direction «Arboretum des Grandes Bruyères». Longer le parc et passer devant l'Etang de la Comtesse. A la sortie du chemin, prendre à gauche et passer devant le château de Centimaisons.  
 A l'insertion de la D143 et D343, tourner à droite et prendre tout de suite à gauche le chemin l'Etang Neuf, poursuivre jusqu'à Seichebrières (Oratoire de St Mammès 150 m à gauche).  
 A l'entrée du bourg, tourner à gauche et prendre vers le cimetière. Suivre le chemin sablé.  
 A l'orée de la forêt domaniale, prendre la route forestière de Sancerre jusqu'à «la Boissière». Prendre à gauche et continuer toujours le chemin de bordure.